

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 13 DECEMBRE 2018

Le treize décembre deux mil dix-huit à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Yann LANCELOT, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Grégory NEEL, Jean-Yves LAURENT (arrivé en cours de séance).

Était absent excusé : M. Benoit MARTYN (pouvoir à Isabelle GAMACHE), M. Laurent LE MARQUIS.

Était absent non excusé : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Facture BOUGREL : travaux de terrassement à l'atelier municipal
- Devis CAC : fourniture et branchement d'un 2^{ème} compteur d'eau pour l'ancienne Mairie

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

ECOLE

SIVOS

La création du SIVOS sera effective à compter du 1^{er} mars 2019.

Le projet de convention est en cours d'élaboration et devra être validé par la Trésorerie Municipale, avant d'être présenté en Conseil Municipal.

132 enfants sont prévus à la date d'aujourd'hui pour la rentrée scolaire 2019/2020. De nombreuses constructions étant en cours sur Saint Martin le Gréard, le chiffre définitif est difficile à estimer.

Si une 6^{ème} classe devait être créée, des blocs préfabriqués seraient loués dans l'attente de la réalisation des travaux d'extension de l'actuelle 6^{ème} classe.

CANTINE/GARDERIE

- Le repas de Noël est programmé le mardi 18 décembre et aura lieu à la salle polyvalente afin de pouvoir accueillir tous les enfants souhaitant y participer.

- Le retour à deux services est prévu dès la rentrée de janvier 2019.

- Actuellement le temps de goûter est trop court. Les enfants n'ont pas le temps de se poser et doivent prendre leur encas rapidement.

Il est donc envisagé de modifier les horaires d'école à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 afin de permettre aux enfants de sortir à 16h20 (au lieu de 16h30) et d'avoir le temps de prendre leur goûter calmement. La pause méridienne serait raccourcie de 10 minutes.

L'autorisation sera demandée à l'équipe enseignante ainsi qu'à l'académie.

BUDGET

131218-95

Ouverture des crédits d'investissement

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2019, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2019, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de la commune de 2019, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement réalisées en 2018. Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 3 premiers mois de 2019, à hauteur de 25 % (vingt cinq pour cent) des dépenses d'investissement réalisées en 2018 au titre du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider cette proposition.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

BIBLIOTHEQUE

A la grande satisfaction des bénévoles de la bibliothèque, de nouvelles inscriptions ont été reçues suite à la distribution du dépliant dans les boîtes aux lettres des habitants.

18h55 ENTREE EN SALLE DE M. JY LAURENT

EGLISE/CIMETIERE

Deux reliquaires ont été placés dans l'ossuaire.

STADE

Un arrêté a été pris par le Maire afin de fermer le stade municipal le week-end du 1^{er} et 2 décembre suite aux intempéries.

La facture d'électricité des vestiaires et du stade est en forte hausse.

SALLE POLYVALENTE

Les nouveaux couverts ont été réceptionnés.

ATELIER

131218-96

Facture Bougrel-Lecacheur : travaux de terrassement

Une facture de la Snc Bougrel-Lecacheur est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur des travaux de terrassement à l'atelier municipal de stockage de matériel pour un montant HT de 1063.32 € (soit 1275.98 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette facture.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2018.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ANCIENNE MAIRIE

Point sur les travaux

Les fondations vont être recoulées suite à une erreur de profondeur de la ferraille lors de la première coulée.

131218-97

Mise en place d'un deuxième compteur d'eau

La demande de mise en place d'un deuxième compteur d'eau et la réalisation d'un deuxième branchement d'eaux usées pour l'ancienne mairie à été formulée au Pôle de Proximité Douve Divette de la CAC.

Pour se faire, un devis d'un montant HT de 135.49€, soit 162.59 TTC est présenté à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2018.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

VOIRIE

131218-98

Amendes de police, programme 2019

Afin de financer l'amélioration de l'éclairage public sur le domaine communal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police 2019,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal, sous réserve du BP 2019.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ACCESSIBILITE

Des devis ont été demandés pour le remplacement des lavabos de l'école primaire.

PLU/PLUI

La demande de modification est toujours à l'étude.

FDGDON

Lutte contre le frelon asiatique

La campagne de lutte contre le frelon asiatique 2018 est close. Elle reprendra en mars lorsque les nouvelles reines fécondées quitteront leur abri hivernal. Il n'y a donc pas d'intérêt à procéder à la destruction des nids, car ils sont vides. L'enveloppe des nids va se détruire progressivement par les intempéries.

Cependant, les administrés sont invités à procéder au signalement, en Mairie, des nids localisés prochainement, et ce à titre informatif.

Une participation de 240€ a été payée en 2018, pour la destruction de deux nids.

Lutte contre les rongeurs aquatiques

Un avis de paiement pour la participation de la commune au programme de « lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur le bassin versant de la Douve » a été réceptionné, concernant :

- l'indemnisation des piégeurs : 59 témoins de capture ont été collectés. Le montant de la participation 2018 de la collectivité se porte à 123.90€ (2.10€x59).
- L'animation, la coordination, le suivi des actions et investissements pour un montant de 208€

Cette compétence sera prise par la CAC au 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire va se renseigner afin d'obtenir plus de précisions.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire suggère la mise en place d'un espace internet en Mairie à destination des administrés.

Séance levée à 19h40